

Rés # 25-07-04

**ADJUDICATION DE BILLETS POUR LE RENOUELEMENT
DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 128
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 545 540\$
POUR L'ACQUISITION D'UN BÂTIMENT ET SA RÉNOVATION.**

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	26 juin 2025	Nombre de Soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 juillet 2025
Montant :	201 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juillet 2025, au montant de 201 400 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC

16 900 \$	3,00000 %	2026
17 600 \$	3,25000 %	2027
18 200 \$	3,35000 %	2028
19 000 \$	3,50000 %	2029
129 700 \$	3,65000 %	2030

Prix : 98,63400

Coût réel : 3,94880 %

2. CD DE CHARLEVOIX-EST

16 900 \$	4,08000 %	2026
17 600 \$	4,08000 %	2027
18 200 \$	4,08000 %	2028
19 000 \$	4,08000 %	2029
129 700 \$	4,08000 %	2030

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,08000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse; ;

Il est proposé par madame Joannie Bouchard, appuyé par monsieur Michel Kowalew, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 juillet au montant de 201 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt 128;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

c. c. Valérie Saintonge, FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Rés # 25-07-05 PERMANENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Josyane Gauthier, à titre de permanent, au poste « directrice générale/greffière trésorière », tel que recommandé par le comité des ressources humaines, sa période de probation de trois (3) mois étant terminée.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document « *Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2022-2026* ».

Rés # 25-07-06 ADOPTION D'UNE POLITIQUE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption de la « Politique en gestion des ressources humaines », présentée séance tenante par madame Josyane Gauthier, directrice générale.

Rés # 25-07-07 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRALE NUMÉRO 114 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Dany Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 304, amendant le règlement N° 114, sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

c. c. Mme Caroline Dion, MRC de Charlevoix-Est

Rés # 25-07-08 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 1 – PROJETS DE BÂTIMENTS DE BASES AU « PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES » (PRACIM 2025-2028) POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU

QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « La construction du garage municipal »;

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Rés # 25-07-09 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2 -CASERNES DE POMPIERS AU « PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES » (PRACIM 2025-2028) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIER

ATTENDU

QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 2 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « La construction d'une caserne de pompier »;

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Rés # 25-07-10

ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE

ATTENDU

QUE

la municipalité de Saint-Siméon prévoit la réalisation de construction du garage municipal et de la caserne ;

ATTENDU

QUE

les plans et devis préparés par monsieur Mathieu Simard, architecte, datés du 8 mai 2025, ont été déposés et présentés au conseil ;

ATTENDU

QUE

ces documents ont été examinés et jugés conformes aux besoins et aux exigences du projet ;

EN

CONSÉQUENCE,

sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE

Les plans et devis préparés par monsieur Mathieu Simard, architecte, datés du 8 mai 2025, soient acceptés tels que présentés ;

QUE

Le conseil autorise madame Josyane Gauthier, directrice générale ou monsieur Sylvain Tremblay, maire, à procéder aux démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet, incluant le lancement d'un appel d'offres ;

QU'

Une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Mathieu Simard, architecte pour les fins utiles.

Rés # 25-07-11

AUTORISÉ LE PAIEMENT DE LA FACTURE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA DÉMOLITION DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT

QUE

le 2 juin 2025, la CNESST a ordonné l'arrêt des travaux de démolition du garage municipal et de la caserne de pompiers à la suite d'une plainte ;

CONSIDÉRANT

QUE

le 4 juin 2025, une inspectrice de la CNESST est intervenue sur les lieux ;

CONSIDÉRANT

QUE

le 5 juin 2025, un rapport d'intervention a été déposé, ordonnant la suspension des travaux en raison de la présence d'amiante ;

CONSIDÉRANT

QUE

des mesures correctives ont été mises en place pour assurer la sécurité des travailleurs et permettre la reprise des travaux ;

CONSIDÉRANT

QUE

la facture supplémentaire no 4504, soumise par l'entrepreneur *Excavation Pascal Lavoie*, s'élève à 34 480 \$ (plus taxes) ;

CONSIDÉRANT

QUE

malgré cette facture, l'entrepreneur demeure le plus bas soumissionnaire selon les conditions de l'appel d'offres initial ;

EN
CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité :
d'autoriser le paiement de la facture supplémentaire no 4504 à l'entrepreneur
Excavation Pascal Lavoie, pour un montant de 34 480 \$ (plus taxes).

**Rés # 25-07-12 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « PROGRAMME D'AIDE
FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE » POUR
DE LA NOUVELLE SIGNALISATION**

ATTENDU
QUE la municipalité de Saint-Siméon tient à diminuer les risques de décès et de
blessures de tous les usagers du réseau routier, notamment les individus en
situation de vulnérabilité comme les piétons, les cyclistes, la clientèle
scolaire y compris la petite enfance, les personnes âgées et les personnes
handicapées;

ATTENDU
QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite ajouter une signalisation routière
mieux adaptée à la réduction des risques de décès et de blessures aux accès
piétonniers en réalisant le projet « Panneaux lumineux »;

ATTENDU
QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant
d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de
la route;

ATTENDU
QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du
Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU
QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du
programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU
QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit respecter les lois et règlements en
vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU
QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme,
est estimé à 12 300,16 \$ (plus taxes) et que l'aide financière demandée au
Ministère est de 10 330 \$;

ATTENDU
QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit autoriser le dépôt de la demande d'aide
financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de
ses représentantes à signer cette demande;

CONSIDÉRANT
QUE la signature de l'Entente de délégation de services est requise pour
officialiser cette collaboration ;

POUR CES
MOTIFS, sur la proposition de madame Joannie Bouchard, il est unanimement résolu
et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la
présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris
les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à
faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur,
reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera
résiliée; certifie que madame Sydgie Valcourt est dûment autorisée à signer

tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Rés # 25-07-13 OCTROYER LE CONTRAT POUR AUSCULTATION DE
CHAUSSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TECQ 2024-
2028 »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à l'entreprise « Englobe », relativement aux *travaux d'auscultation de 8.2 kilomètres de chaussée privées de notre municipalité*, selon la proposition déposée le 26 juin 2025, au prix de 5 200 \$ (plus taxes). Cette somme sera prise à même le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 (TECQ)*.

**Rés #25-07-14 OCTROYER L'INSPECTION ET LE NETTOYAGE DE
CONDUITES SANITAIRES ET PLUVIALES « TECQ 2024-2028 »**

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une (1) seule proposition, relativement à des *travaux d'inspection et de nettoyage de conduites d'égout sanitaires et pluviales du secteur villageois de notre municipalité*, soit de la part de l'entreprise « Can-Explore »;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le contrat accordé à l'entreprise « Can-Explore », relativement aux *travaux d'inspection et de nettoyage de conduites d'égout sanitaires et pluviales du secteur villageois de notre municipalité*, selon la proposition déposée le 20 juin 2025, au prix de 26 075 \$ (plus taxes). Cette somme sera prise à même le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 (TECQ)*.

**Rés # 25-07-15 MODIFICATION D'UN LIEU CONCERNANT L'AFFICHAGE DES
AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'article 431 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q. C-27.1), lequel prévoit que la publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire la Municipalité de Saint-Siméon, à deux endroits différents fixés de temps à autre par résolution ;

CONSIDÉRANT
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon affiche les avis publics à l'hôtel de ville ainsi qu'à l'Église Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT
QUE

l'Église de Saint-Siméon n'a plus de tableau d'affichage à l'extérieur de ses murs;

EN
CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Joannie Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les lieux d'affichage des avis publics de la Municipalité de Saint-Siméon soient fixés comme suit :

- Hôtel de ville de Saint-Siméon sis 502 rue Saint-Laurent, Saint-Siméon, QC, G0T 1X0
- Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay sis 225 rue Saint-Léon, Saint-Siméon

QUE la présente résolution remplace toute résolution antérieure à l'égard des lieux d'affichage des avis publics ;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

Rés # 25-07-16 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 305 RELATIF À « L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS »

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Michel Kowalew, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 305, relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 25-07-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « FONDS SIGNATURE INNOVATION » POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE PISTE DE SKI DE FOND

ATTENDU

QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au « Fonds signature innovation » pour son projet « Implantation et améliorations des pistes de ski de fond »;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Michel Kowalew et résolu unanimement

QUE :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la municipalité a pris connaissance de la proposition de service de la firme POSITIV présentée le 23 juin 2025;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien des pistes de ski de fond;

Madame Sydgie Valcourt, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 25-07- 18 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le contrat de madame Marie-Ève Bouchard devient échu le 16 juin 2025;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Joannie Bouchard il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat d'engagement de madame Marie-Ève Bouchard, à titre contractuelle, pour occuper le poste de « coordonnatrice en loisirs », pour une période de six (6) mois, soit du 17 juin au 17 décembre 2025 en raison de 35 heures par semaine.

Rés # 25-07-19 RATIFIER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « CIRCONFLEXE »

CONSIDÉRANT
QUE

le programme Circonflexe a pour but de favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois et pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT
QUE

le lancement de l'appel de projets Circonflexe qui souhaite favoriser l'accessibilité et le prêt d'équipement sportif aux citoyens;

CONSIDÉRANT
QUE

le lancement de l'appel de projets Circonflexe dont la date de dépôt est le 4 juillet 2025;

CONSIDÉRANT
QUE

le projet déposé par la responsable des communications et chargée de projets, qui s'inscrit dans le plan d'action de la politique de la famille et des aînés;

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter ce qui suit :

1. Autoriser le dépôt d'un projet d'achat d'équipement sportif toutes saisons pour un montant de 4 500 \$ dans le cadre de l'appel de projets Circonflexe.
2. Autoriser le maire, monsieur Sylvain Tremblay, et la directrice générale, madame Josyane Gauthier, à signer les documents afférents, le cas échéant.

Rés # 25-07-20 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|---|--------|
| - Demande de soutien financier pour les cafés-rencontres MADA | 250 \$ |
| - Don pour l'Église de Saint-Siméon | 100 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS DE CHARLEVOIX INC.**
Invitation pour célébrer le 50^{ième} anniversaire de la fondation le 23 août prochain au Centre récréatif Amélaçois à 17h30.
- **DEMANDE D'EMPLOI**
 - o Maroine Biao pour postes de commis de bureau, conseiller service client ou agent administratif.
 - o Frédéric Francis Bonga pour postes de commis service ou commis d'entrepôt.
 - o Alain Gélinas pour poste de traducteur et réviseur.
 - o Marc Savard pour les travaux publics.

Une période de questions réservée au public débute à 18 h 56 et prend fin à 18 h 58.

Rés # 25-07-21 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 18 h 59.

Moi, Gilles Harvey, conseiller du district n° 6, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles Harvey
Conseiller district 6

Josyane Gauthier
Directrice générale